

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Cormier	Numéro de permis 2014984	Date d'inspection Le 26 novembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Myrabel		Numéro de téléphone (506) 744-0781	
Adresse 5418 134 Route Cocagne NB E4R 3P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La MAQ a vérifié les éléments suivants :

- Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Les activités quotidiennes
- Les effets personnels
- L'aire de jeux extérieur

Durant la visite, le ratio est respecté.

La mentore en assurance de la qualité a observé un trampoline viré complètement à l'envers sur les lieux. L'exploitante partage que les enfants n'ont pas accès au trampoline. L'article 35 interdit l'accès à un trampoline à l'enfant qui y est bénéficiaire de service. L'utilisation de trampoline est associée à un risque élevé de blessures chez les enfants, et l'interdiction de son utilisation contribue à assurer la sécurité des enfants. Donc, pendant les heures d'ouvertures de la garderie, aucun trampoline ne doit être utilisé et facilement accessible sur place.

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux lors de la transition des enfants pour aller jouer à l'extérieur, durant les jeux extérieurs et l'heure du diner. La mentore en assurance de la qualité a également observé des interactions positives entre les enfants et l'exploitante. L'exploitante laisse les enfants découvrir l'environnement extérieur par eux-mêmes en soutenant leur apprentissage par l'endroit qu'ils choisissent de découvrir.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Le 26 novembre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Julie Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 novembre 2024

Date